



## RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;  
 Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances  
 Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz  
 Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Localisation du ou des bâtiments</b></li> </ul> Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> appartement <input checked="" type="checkbox"/> maison individuelle  Nature du gaz distribué : <input type="checkbox"/> GN <input checked="" type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> Air propané ou butané Distributeur : <b>ANTARGAZ</b>  Installation alimentée en gaz : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON  Rapport n° : <b>PETIT 2006 28.04.15 GAZ</b>	Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : <b>LDT La Croix St Jacques 24290 SAINT-LÉON-SUR-VÉZÈRE</b>  Escalier : <b>Sans objet</b> Bâtiment : <b>Sans objet</b> Porte : <b>Sans objet</b>  Etage : <b>Sans objet</b> Numéro de Lot : <b>Sans objet</b> Réf. Cadastre : <b>AM - 95/94/96</b> Date du Permis de construire : <b>Sans objet</b>
--	---

### B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Désignation du propriétaire de l'installation intérieur de gaz :</b></li> </ul> Nom : <b>Monsieur PETIT</b> Prénom : <b>Patrick</b> Adresse : <b>16 avenue de Jeanne D'Arc 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :</b></li> </ul> Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Nom / Prénom : Adresse :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Titulaire du contrat de fourniture de gaz :</b></li> </ul> Nom : <b>Monsieur PETIT</b> Prénom : <b>Patrick</b> Adresse : <b>16 avenue de Jeanne D'Arc 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b> Téléphone : <b>06.07.08.29.36</b>	<input type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou <input type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur Numéro :

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Identité de l'opérateur de diagnostic</b></li> </ul> Nom / Prénom : <b>PONS Julien</b> Raison sociale et nom de l'entreprise : <b>T2L Expertise</b> Adresse : <b>21 rue de Juillet 24290 MONTIGNAC</b> N° Siret : <b>80792986400013</b> Désignation de la compagnie d'assurance : <b>MMA IARD</b> N° de police : <b>114.231.812</b> date de validité: <b>31/12/2015</b> Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>ICERT le 25/11/2014</b> N° de certification : <b>CPDI 3260</b> Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : <b>NF P45-500 Janvier 2013</b>
---



## D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Appareil de cuisson étanche ou non raccordés		Observations		
Genre (1)	Type (2)	Taux de CO		Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Arrêt	Marche	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation			
<b>Appareil de cuisson</b>	<b>Non raccordé</b>			
Galfa				
	Séjour/Cuisine - Mur B			

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ....
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche

## E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1, A2 ou DGI	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
<i>Risques Encourus</i>				
14	<b>A1</b>	<b>La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée</b>		Remplacement du tube souple.
— Fuite de gaz consécutive à l'emploi de tubes souples ou tuyaux flexibles non appropriés ; — Fuite de gaz à travers un tube souple ou un tuyau flexible en mauvais état (par exemple : fissures, craquelures)				

LEGENDE	
A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée

## F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Pièce / Volume	Justification
Combles n°2	Pas d'accès

## G CONSTATATIONS DIVERSES

**Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.**

**Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.**

Néant



<input type="checkbox"/>	L'installation ne comporte aucune anomalie.
<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation comporte des anomalies de type <b>A1</b> qui devront être réparées ultérieurement.
<input type="checkbox"/>	L'installation comporte des anomalies de type <b>A2</b> qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
<input type="checkbox"/>	L'installation comporte des anomalies de type <b>DGI</b> qui devront être réparées avant remise en service.

H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI	
<input type="checkbox"/>	Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
Ou <input type="checkbox"/>	Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
<input type="checkbox"/>	Transmission au Distributeur de gaz par _____ des informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;</li> <li>• Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)</li> </ul>

I CACHET DE L'ENTREPRISE	
Cachet de l'entreprise  	<b>Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz</b> Visite effectuée le : <b>28/04/2015</b> Fait à <b>MONTIGNAC</b> le <b>28/04/2015</b> Rapport n° : <b>PETIT 2006 28.04.15 GAZ</b> Date de fin de validité : <b>27/04/2018</b> Nom / Prénom du responsable : <b>PONS JULIEN</b> Nom / Prénom de l'opérateur : <b>PONS Julien</b>  Signature

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**



## ANNEXE – PHOTOS

### Point de contrôle N° 14



Description :

**A1** La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée



## CERTIFICAT DE QUALIFICATION



### CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 3260

Version02

Je soussigné  
Philippe TROYAUX,  
Directeur Général d'I.Cert,  
atteste que :

**Monsieur Julien PONS**

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

<i>Amiante</i>	<b>Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis</b> Date d'effet : 25/11/2014, date d'expiration : 24/11/2019
<i>Electricité</i>	<b>Etat de l'installation intérieure électrique</b> Date d'effet : 25/11/2014, date d'expiration : 24/11/2019
<i>Gaz</i>	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 25/11/2014, date d'expiration : 24/11/2019
<i>Plomb</i>	<b>Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 31/12/2014, date d'expiration : 30/12/2019
<i>Termites</i>	<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine</b> Date d'effet : 31/12/2014, date d'expiration : 30/12/2019

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire  
Le 05/01/2015

